

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la deux cent cinquante-neuvième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 29 novembre 2004 à 12 h 15, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

Confirmé le 13 décembre 2004.

Procès-verbal de la deux cent cinquante-neuvième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 29 novembre 2004 à 12 h 15, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

MEMBRES :

	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
GIROUX, Jean-Pierre Membre socio-économique	X	(conf. tél.)
LABINE, Serge Membre socio-économique	X	(conf. tél.)
RANCOURT, Francine Professeure - Département des sciences administratives	X	(conf. tél.)
WHYTE, Francis R. Recteur	X	

PERSONNES CONVOQUÉES :

DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	

INVITÉ :

BOUDREAU, Claude Directeur - Communications et recrutement		X
---	--	---

SECRÉTAIRE :

BONDU, Micheline Secrétaire général	X	
--	---	--

Le recteur, monsieur Francis R. Whyte, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 12 h 15.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Serge Labine, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent cinquante-huitième réunion :
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Approbation de l'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et la Direction régionale de l'Outaouais du ministère de l'Éducation quant à l'administration d'un contrat de recherche portant sur la formation générale des adultes en Outaouais
- 4.- Nomination d'une technicienne en documentation au Service de la bibliothèque
- 5.- Nomination d'une technicienne en administration au Département des sciences administratives
- 6.- Demande de congé sans solde de monsieur Tinko Eftimov, professeur au Département d'informatique et d'ingénierie
- 7.- Demande de monsieur Mohammed Khalid, professeur au Département de travail social et des sciences sociales, de mettre fin avant terme à son congé sans solde
- 8.- Prochaine assemblée
- 9.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbal de la deux cent cinquante-huitième réunion

2.1 Adoption

Sur proposition de monsieur Serge Labine, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent cinquante-huitième réunion sans modification.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres du Comité exécutif qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent cinquante-huitième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Approbation de l'entente entre l'Université du Québec en

Outaouais et la Direction régionale de l'Outaouais du ministère de l'Éducation quant à l'administration d'un contrat de recherche portant sur la formation générale des adultes en Outaouais

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Comité exécutif que la professeure Francine D'Ortun a la responsabilité scientifique d'une recherche portant sur la formation générale des adultes en Outaouais.

Cette entente, assortie d'une subvention de l'ordre de 35 000 \$, offre une occasion à madame D'Ortun de réaliser une recherche qui lui permettra de bonifier son dossier de réalisations de recherche.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait remarquer que ce contrat entre dans la catégorie de ceux visés par le mandat de vérification confié par le Conseil d'administration à la vérificatrice interne en lien avec les suivis à l'opération de vérification de la gestion des contrats de recherche menée l'année dernière.

L'entente ne prévoit pas le prélèvement de frais indirects à même le budget réservé à la recherche. Le MEQ a entrepris une réforme du financement des frais indirects de recherche qui prend effet en 2004-2005. Un élément de cette réforme prévoit que le gouvernement du Québec s'engage à verser directement aux universités les frais indirects encourus par les octrois de recherche qu'il accorde aux universités. Il faut noter que les frais indirects de la recherche pour ce projet seront payés directement par le ministère de l'Éducation (MEQ) dans son calcul des frais indirects de recherche 2006-2007.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Serge Labine, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 259-CX-1129 concernant l'approbation de l'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et la Direction régionale de l'Outaouais du ministère de l'Éducation quant à l'administration d'un contrat de recherche portant sur la formation générale des adultes en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

4.- Nomination d'un(e) technicienne en documentation au Service de la bibliothèque

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Comité exécutif que suite à la vacance, ainsi qu'à la pertinence de maintenir le poste de technicienne en documentation au Service de la bibliothèque, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage dudit poste. La recommandation du Comité de sélection est à l'effet de retenir la candidature de madame Sophie Paradis à titre de technicienne en documentation au Service de la bibliothèque

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Pierre Giroux, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 259-CX-1130 concernant la nomination d'une technicienne en documentation au Service de la bibliothèque (**Sophie Paradis**), laquelle est jointe en appendice.

5.- Nomination d'une technicienne en administration au Département des sciences administratives

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Comité exécutif que suite à la vacance, ainsi qu'à la pertinence de maintenir le poste de technicienne en administration au Département des sciences administratives, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage dudit poste. La recommandation du Comité de sélection est à l'effet de retenir la candidature de madame Lucille Ouellette à titre de technicienne en administration au Département des sciences administratives.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 259-CX-1131 concernant la nomination d'une technicienne en administration au Département des sciences administratives (**Lucille Ouellette**), laquelle est jointe en appendice.

6.- Demande de congé sans solde de monsieur Tinko Eftimov, professeur au Département d'informatique et d'ingénierie

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Comité exécutif que le professeur Tinko Eftimov a indiqué au Département d'informatique et d'ingénierie son intention de se prévaloir d'un congé sans solde d'une durée d'un (1) an pour une collaboration de recherche avec l'Université technique de Sofia et ce, en vertu de l'article 15.05 de la Convention collective des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais.

Lors de sa réunion tenue le 10 novembre 2004, l'Assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie a recommandé à l'Université d'octroyer au professeur Eftimov un congé sans solde d'une durée d'un an (1) an débutant le 1^{er} janvier 2005 et se terminant le 31 décembre 2005.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 259-CX-1132 concernant la demande de congé sans solde de monsieur **Tinko Eftimov**, professeur au Département d'informatique et d'ingénierie, laquelle est jointe en appendice.

7.- Demande de monsieur Mohammed Khalid, professeur au Département de travail social et des sciences sociales, de mettre fin avant terme à son congé sans solde

Les membres du Comité exécutif ont accepté que soit inscrit à l'ordre du jour et déposé en séance le dossier du professeur Khalid concernant sa demande de retour anticipé de son congé sans solde.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que, lors de sa réunion du 27 septembre 2004 (256-CX-1199), le Comité exécutif accordait au professeur Mohammed Khalid, du Département de travail social et des sciences sociales, un congé sans solde pour la période du 2 octobre au 10 décembre 2004 inclusivement et ce, en vertu des dispositions de l'article 15 de la Convention collective des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais.

Le 15 novembre dernier, le professeur Mohammed Khalid adressait à l'Université une demande à l'effet que le Comité exécutif autorise un retour au travail plus tôt que prévu, plus précisément dès le 15 novembre 2004.

Le professeur Khalid ayant été avisé qu'une résolution de l'Assemblée départementale était requise, ladite Assemblée du Département de travail social et des sciences sociales s'est prononcée favorablement par résolution le 29 novembre 2004, à un retour de congé sans solde du professeur Khalid avant terme.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a expliqué qu'il faudrait prendre le temps d'analyser les conséquences d'une telle décision par le Comité exécutif. En effet, la recommandation de l'Assemblée départementale est parvenue au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche quelques heures avant la présente réunion du Comité exécutif. Ce dernier s'est dit mal à l'aise avec l'idée de recommander d'aller de l'avant avec ce projet.

Une proposition a été reçue par le secrétaire de l'assemblée, mais n'a pas trouvé d'appuyeur. Les membres se sont estimés non suffisamment informés quant aux conséquences et aux précédents que créerait une telle décision.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne qu'il poursuivra l'analyse à l'effet de baliser de telles demandes pour l'avenir.

Ce dernier ajoute, qu'à son avis, une décision de mettre fin à un congé sans solde ne pourrait avoir un effet rétroactif et qu'en conséquence, il semble qu'on doit se rendre à l'évidence que le congé se terminera à la date prévue initialement, soit le 10 décembre 2004.

8.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi 13 décembre 2004 à 18 h, si besoin il y a.

9.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Giroux, appuyée par monsieur Francis R. Whyte, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 12 h 50.

Le président d'assemblée

Le secrétaire